



RÈGLEMENT NUMÉRO 1312

décrétant l'identification du circuit de ski de fond
« Munson » comme lieu historique

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue exclusivement par vidéoconférence le 17 mai 2021 à 19h, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

| | |
|-----------------------------|---------------------------|
| Monsieur Pierre Lafond | Conseiller du district 1 |
| Monsieur Roch Bédard | Conseiller du district 2 |
| Monsieur Martin Jolicoeur | Conseiller du district 4 |
| Madame Frédérique Cavezzali | Conseillère du district 5 |

Monsieur le conseiller Robert Bélisle est absent pour toute la durée de la séance.

Sous la présidence de madame la mairesse Nadine Brière.

ATTENDU QU'il y a lieu de reconnaître la contribution significative d'un personnage historique décédé en lui attribuant le statut d'identification, en conformité aux articles 121 à 126 de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

ATTENDU QUE la recommandation favorable du comité du patrimoine a été formulée en faveur de cette nomination, dès la rencontre du 17 mars 2021;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 11 mai 2021;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021 par la conseillère Frédérique Cavezzali;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la Loi ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Identification

Le lieu historique à être identifié est :

Circuit de ski de fond « Munson »

Article 2 Motifs

Les motifs de l'identification sont les suivants :

Bien établis au Chalet rebâti en 1921, après l'incendie, Émile et Léa Cochand accueillent les skieurs montréalais venus suivre des leçons de ski.

Émile Cochand fonde en 1928, avec de riches hommes d'affaires anglophones, le *Laurentian Cross-Country Ski Club*. Le Club établit son quartier général au Chalet Cochand, à Sainte-Adèle. Ces industriels, dont plusieurs sont américains, établissent leur résidence secondaire dans la région. Ils amassent des sommes pour l'aménagement de pistes de ski. Les années 1930 sont fastes pour la région et l'arrivée du train de neige amène des milliers de skieurs.

En 1936, sous la direction de la Zone Laurentienne de ski, le Club est l'hôte du championnat de cross-country réunissant les skieurs de tout l'Est du Canada.

Autour de 1940, près de 55 miles de sentiers sont balisés et les plus illustres skieurs, dont Louis Cousineau et Viateur Cousineau, petits gars de Sainte-Adèle qui ont

gagné chacun leur tour, la prestigieuse course Québec-Kandahar au Mont-Tremblant, font partie du club.

Patronné par le Laurentian Club, se déroule en 1940, un intéressant concours auquel est convié tous les jeunes du village de Sainte-Adèle et Sainte-Marguerite. Le Club compte parmi ses membres plusieurs jeunes des villages environnants.

L'organisme compte à sa direction, Clarence A. Munson, qui habite New-Haven au Connecticut. À la fondation de l'organisme, il est nommé secrétaire, puis accède à la présidence. Il servira les destinées de l'organisme durant plus de 20 ans. Un sentier aménagé par le *Laurentian cross-country ski club* et la montagne qu'il faut gravir, en ski, porte son nom.

Dans les années 1950, la popularité du ski alpin entraîne l'abandon de plusieurs pistes de ski de randonnée. En 1970, à l'initiative d'Earl Berg, les pistes historiques comme la Maple Leaf et la Munson sont restaurées.

Le ski de fond a fait de Sainte-Adèle un pôle de villégiature culturelle et touristique très important. Aujourd'hui, plusieurs personnes viennent s'établir dans la municipalité afin accéder plus facilement au réseau de ski de randonnée. L'âge du sentier et son authenticité lui ont permis d'acquérir depuis les années 1920, une valeur d'usage supérieure ainsi qu'une valeur historique très importante.

Article 3 Entrée en vigueur

| | |
|---------------------------------------|---------------|
| Avis de motion et projet de règlement | 19 avril 2021 |
| Assemblée publique du comité local | 11 mai 2021 |
| Adoption | 17 mai 2021 |
| Entrée en vigueur | 19 mai 2021 |

Signé à Sainte-Adèle, ce 10^e jour du mois de juin de l'an 2021.

(s) Nadine Brière
Nadine Brière
Mairesse

(s) Audrey Sénécal
Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1312

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* :

Règlement numéro 1312 décrétant l'identification de la piste de ski de fond « Munson » comme lieu historique.

| | |
|----------------|-------------|
| Par le conseil | 17 mai 2021 |
|----------------|-------------|

(s) Nadine Brière
Nadine Brière
Mairesse

(s) Audrey Sénécal
Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques